

Mamoudzou le 10 décembre 2025

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Paiement de l'acompte (80%) des aides de la PAC le 17 décembre 2025 avec une revalorisation de 50% des montants 2025 suite au passage du cyclone CHIDO**

Dans le contexte Post-Chido, les autorités françaises (ministères en charge de l'agriculture et des outre-mer) ont proposé à l'UE de soutenir les exploitants de manière ponctuelle par le biais des aides de la PAC dans le cadre du POSEI\* en

- **Revalorisant à hauteur de 50% les taux des aides surfaciques 2025** dont bénéficient les agriculteurs mahorais pour permettre une reprise de la production
- **Maintenant la majoration vanille ou Ylang-Ylang** pour les exploitants qui ont vu leur production détruite à la suite du passage des cyclones Chido et Dikeledi en décembre 2024 et janvier 2025 sur engagement de relancer la production de vanille d'ici le 31 décembre 2026.

Cette proposition a été acceptée. L'apport de cette modification pour la ferme mahoraise sera de l'ordre de 1,3 million d'euros supplémentaire au titre de 2025. Les versements de l'acompte (80%) des aides de la PAC, qui interviendront sur les comptes à compter du 17 décembre 2025, intégreront ces évolutions.

Ainsi, les montants majorés 2025 sont présentés dans les tableaux suivants

#### **Aide de base**

Surface éligible	De 0,1 à 0,5 ha	De 0,5 à 10 ha	10 ha et plus
Montant d'aide avant Chido	450€/bénéficiaire	900€/ha	9000€/bénéficiaire
Montant d'aide <b>2025</b>	675 € / bénéficiaire	1 350 €/ha	13 500 € / bénéficiaire

#### **Les majorations :**

Catégories de majorations	Montants des majorations Avant Chido	Montant des majorations 2025
Vanille verte	800 €/ha	1 200€/ha
Ylang-ylang	1 000 €/ha	1 500€/ha
Membre d'une Structure collective agréée GIEE	100 € / bénéficiaire	150€/bénéficiaire

\*POSEI : programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité

Au total, plus de 22 millions d'euros d'aides financières exceptionnelles auront été versées aux agriculteurs éligibles suite à Chido.

## Contacts presse